

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/La-Charte-du-Mecenat-d-entreprise.html>

La Charte du Mécénat d'entreprise

- Finance - Contribution Economique - Finance durable -



Date de mise en ligne : mercredi 29 février 2012

**Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés**

Signature par le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, Luc Chatel, de la Charte du Mécénat d'entreprise, lors de la Journée internationale du Mécénat d'entreprise, ce lundi 27 février 2012, aux côtés de 33 nouveaux signataires, entreprises et bénéficiaires :

Fondation Agir contre l'exclusion, Ambition Toulouse 21, fondation d'Art Oxyane, fondation Ateliers d'art de France, fondation Banque Populaire, fondation Casino, Centquatre, Conservatoire National des Arts et Métiers, Crédit Agricole de Normandie, Deloitte, Electriciens sans frontières, Global private Equity, Grant Thornton, fondation Groupama pour la santé, Hôpital Necker - Enfants Malades, Institut Gustave Roussy, Institut Pasteur, fondation Jacques Toja pour le théâtre, fondation Kronembourg, Lafarge, Le Bal - Association des amis de Magnum, Le Refuge, Lizarine, fondation L'Occitane, Mécènes de Normandie, Médecins de l'imaginaire, Ocirp, fondation Orange, fondation Paris Diderot, Prisme, Ville de Reims, Sèvres - Cité de la céramique... Mais aussi l'organisme professionnel Ideas, qui a pour vocation d'aider à la rencontre des mécènes, des associations et des fondations.

A cette occasion, Luc Chatel a rappelé que l'Etat est un partenaire incontournable des entreprises dans leur action de mécénat, notamment au travers des mécanismes fiscaux en place et en particulier de la loi Aillagon de 2003 qui fait de notre législation l'une des plus favorables en Europe. Le ministre a mentionné une consultation en cours sur « *la territorialité du don* ».

Il a également signalé que les services de son ministère développaient des outils destinés à rapprocher les mécènes et les associations qui ont besoin d'être soutenues et davantage orientées vers ces dispositifs. (

Le ministre a appelé les associations et les entreprises à rejoindre cette dynamique et à signer la Charte du mécénat d'entreprise établie par ADMICAL. Pour lui, bien que le mécénat ne représente aujourd'hui que 3% du budget total des associations, ce devrait être un levier majeur de financement à développer, pour dynamiser le monde associatif et également renforcer la cohésion entre les entreprises et les associations.

Malgré des budgets contraints en période de crise (moins 20% entre 2008 et 2010), il est constaté un maintien de fonds pour la formation et le bénévolat, la prise en charge de postes, avec une progression des contributions plus importantes pour les PME que pour les grandes entreprises. Pour mieux situer l'impact de ces actions, Luc Chatel a rappelé que le monde associatif représente en France 14 millions de bénévoles, 3% du PIB, 10% des actifs.

[Signature par le ministre Luc Chatel, de la charte du mécénat d'entreprise avec Admical, au ministère, le lundi 27 février 2012 - ©Philippe Devernay]

Autre cohésion avec l'entreprise, le partage du sens de l'action aidée ...

Pour le président d'Admical, Olivier Tcherniak, la Charte est un outil de dialogue et de compréhension entre entreprises et associations. L'entreprise mécène en retire un enrichissement profond avec un autre rapport à son environnement, à son personnel, qui parfois s'implique fortement, et plus largement au monde dans lequel elle évolue. L'entreprise intègre le sens de l'action aidée. Elle change son regard sur elle-même.

Olivier Tcherniak attire l'attention sur le projet d'instruction fiscale qui menace actuellement la générosité des entreprises à l'international en prévoyant de restreindre son champ à l'humanitaire et à la diffusion de la culture française, mettant de côté les autres besoins locaux, notamment l'aide au développement et l'environnement.

Témoignages de signataires de la Charte du Mécénat :

Bouygues Telecom Fondation



Charte signée en avril 2011

- Protection de l'environnement
- Solidarité
- Langue française
 - ▶ 750 salariés engagés / 4 demi-journées par an consacrées
 - ▶ Démultiplié par la mise en place de systèmes de parrainage d'associations avec la clientèle

Co-construction des actions : Partir des besoins des associations plus que de celui de la grande entreprise. Démarche concertée et respectueuse. Adopter une approche concrète dépassionnée.

Médecins imaginaires



- Actions de soutien dans 6 services hospitaliers
 - ▶ Mutualisation des compétences.

« Dans cette relation avec une grande entreprise, alors que nous intervenons auprès de personnes en situation de grande faiblesse, la question de la limite de notre éthique s'est à un moment posée. »

- ▶ Donner du sens à l'engagement de la grande entreprise.

Appel à un engagement pluriannuel pour sécuriser le fonctionnement des associations.

Fondation Deloitte



- Education
- Actions solidaires
 - ▶ 400 collaborateurs impliqués
 - ▶ En s'appuyant sur le réseau Deloitte, actions dans plusieurs collèges, avec des élèves, des professeurs, le personnel administratif de lycées

La Charte du mécénat d'entreprise

Publiée par Admical en 2011, la Charte du Mécénat d'entreprise a donné pour la première fois une définition au mécénat d'entreprise. Elle rassemble et engage 153 signataires acteurs du mécénat d'entreprise autour d'une vision commune de la relation de mécénat, de son éthique et de ses valeurs : engagement libre en faveur de l'intérêt général, égalité et respect mutuel entre l'entreprise et le bénéficiaire... Elle leur permet de partager le même langage et encadre leur relation, tout en leur permettant d'exprimer leur créativité, leur liberté et leur esprit d'innovation à travers leur politique de mécénat.

▶ [Voir la Charte et ses signataires](#)



CHARTRE DU MECENAT D'ENTREPRISE

Rédigée par Admical et ses Adhérents et ouverte à tous les acteurs du mécénat d'entreprise

Le mécénat d'entreprise est :

UN ENGAGEMENT

Le mécénat est un engagement libre de l'entreprise au service de causes d'intérêt général, inscrit dans la durée, sous la forme d'un don financier, de produits, de technologie ou d'un apport de compétences, sans recherche d'impact sur ses activités marchandes. Cette démarche d'attention et d'ouverture à la société active et enrichit l'identité de l'entreprise.

UNE VISION PARTAGÉE

La relation entre l'entreprise mécène et le bénéficiaire est un lien de confiance et d'échange construit sur un rapport d'égalité, et repose sur une vision partagée qui donne naissance à un acte commun. Elle ouvre un espace pour des actions nouvelles et permet la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'innovation.

UN RESPECT MUTUEL

L'entreprise s'engage à respecter le projet du bénéficiaire, ses choix et son expertise. Elle tient compte de ses capacités de suivi et de sa taille afin de ne pas exiger de sa part de retours disproportionnés. Elle comprend que les projets ne peuvent se réaliser sans frais de fonctionnement et n'étude pas cette question. Le bénéficiaire s'engage quant à lui à respecter l'entreprise en faisant preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués ainsi que dans la réalisation du projet. Il informe régulièrement de l'évolution du projet et communique sur l'engagement de l'entreprise à ses côtés.

Le mécénat apporte à l'entreprise :

SENS ET PERSONNALITÉ

Le mécénat participe à la personnalité de l'entreprise. Il est le fruit de son histoire et la rend singulière. Pour cela, il doit être en lien avec le rôle de l'entreprise dans la société, et non avec les objectifs de son métier. Le mécénat est ainsi à même d'apporter un supplément de sens au travail quotidien dans l'entreprise. Chaque domaine d'action du mécénat (social, éducation, santé, culture, sport, solidarité internationale, environnement, recherche...), chaque bénéficiaire, enrichissent l'entreprise d'une spécificité nouvelle.

DIALOGUE ET OUVERTURE

La relation avec le bénéficiaire ouvre l'entreprise à des interlocuteurs avec lesquels elle n'aurait pas naturellement été en contact. Le mécénat crée des passerelles et instaure un dialogue avec les parties prenantes qui renforce l'ancrage de l'entreprise dans son environnement et son territoire. Cette ouverture au monde permet à l'entreprise et aux collaborateurs de se confronter à l'altérité, ce qui peut les aider à développer leur créativité.

FIERTÉ ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Le mécénat contribue à mettre en cohérence les attentes des collaborateurs avec le projet de l'entreprise et peut susciter des prises de conscience. Mécénat de compétences, bénévolat facilité par l'entreprise, congés solidaires, partage par les collaborateurs... Le mécénat leur permet de sortir de l'entreprise pour donner de leur temps et de leur savoir-faire, et s'enrichir de nouvelles expériences. Leur participation aux actions de mécénat renforce la cohésion et le dévouement. Le mécénat développe la fierté d'appartenance et l'investissement au sein de l'entreprise, il joue un rôle dans le recrutement et la fidélisation des collaborateurs.

RÉPUTATION ET CONFIANCE

Le mécénat répond à une attente de la société vis-à-vis de l'entreprise. Il participe à la construction de sa réputation et instaure la confiance, car il s'inscrit dans une démarche de long terme.

Le mécénat apporte au bénéficiaire :

RESSOURCES ET MOYENS

Les moyens opérationnels apportés par le mécénat de l'entreprise donnent l'opportunité au bénéficiaire de développer son activité et d'élargir le champ de ses possibilités. Outre la sécurité et la souplesse qu'apportent ses ressources financières et humaines, l'entreprise peut favoriser l'engagement de son personnel à travers le partage de projets par les collaborateurs, et l'encouragement du bénévolat. Elle peut également apporter une aide matérielle supplémentaire grâce au don en nature.

ACCOMPAGNEMENT ET EXPERTISE

La relation instaurée par le mécénat permet la rencontre de deux univers très différents. Par-delà le soutien matériel, le mécénat est aussi un accompagnement du bénéficiaire : forte de sa propre expertise professionnelle, l'entreprise mécène peut le conseiller, l'assister dans sa gestion, lui permettre d'accroître ses compétences dans des domaines souvent nouveaux pour lui. Elle l'aide à une plus grande autonomie pour aller vers de nouveaux développements et, si nécessaire, renforce son professionnalisme.

RECONNAISSANCE ET VISIBILITÉ

L'entreprise peut participer à l'accroissement de la notoriété du bénéficiaire et de son projet, et réciproquement. Le mécénat peut apporter une reconnaissance nouvelle au bénéficiaire, celle du monde de l'entreprise, ce qui renforce sa crédibilité : c'est un levier très important pour obtenir d'autres financements.

SYNERGIES ET RÉSEAUX

En apportant son réseau et sa coordination, ou en étant force de proposition pour faire travailler ensemble des acteurs qui s'ignoreraient ou ne se connaissent pas, l'entreprise peut créer des rapprochements et des synergies, sources de collaborations inédites et facteurs de progrès pour les causes soutenues. Le mécénat peut également ouvrir une porte sur de nouvelles collaborations avec l'entreprise mécène.

DECLARATION D'ENGAGEMENT

En signant la Charte du mécénat d'entreprise, nous nous engageons à :

- RESPECTER les principes qui y sont énoncés ;
- COMMUNIQUER notre engagement à respecter ces principes ;
- FAIRE CONNAÎTRE la Charte du mécénat d'entreprise à nos partenaires acteurs du mécénat d'entreprise, par exemple en l'insérant à nos conventions de mécénat ;
- PARTAGER notre expérience de la mise en œuvre de la Charte du mécénat d'entreprise avec Admical, dans une démarche de progrès.

Organisation	Représentant	Signature	Date
--------------	--------------	-----------	------

Post-scriptum :

Source :

